

Réponse à la lettre ouverte de la Fédération des Murs à pêches

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre adressée à l'ensemble des 21 candidats aux législatives dans notre circonscription. Vous me demandez mes engagements concernant les Murs à pêches.

C'est un sujet qui me tient à cœur. Depuis de longues années, j'ai participé aux débats dans les différentes municipalités qui se sont succédées dans notre ville concernant ce patrimoine. Pour de nombreuses raisons, ces débats n'ont fait que conforter un *statu quo* délétère pour les Murs à pêches.

Vous pointez fort justement certaines de ces causes dans votre lettre. Tout d'abord l'extrême diversité du site. Une diversité foncière avec des parcelles appartenant à différents propriétaires publics et privés ; une diversité des usages et des modes d'occupation de ce site et une diversité quant à l'état d'usure et d'accessibilité des murs.

Ensuite, un problème central que vous soulignez dans votre lettre, « la contraction des finances publiques », notamment des collectivités territoriales, qui rendent les projets publics d'envergure difficiles.

Enfin, la complexité de dégager une vision cohérente permettant de préserver le patrimoine tout en lui donnant le rayonnement et le développement qu'il mérite.

Je partage ces constats. Pour ce qui me concerne, ce qui a gelé l'action publique durant ces longues années ne peut être une fatalité. Il est possible d'atteindre ces objectifs de préservation, de rayonnement, de restitution de cet espace aux habitants de notre ville et du territoire. À cette fin, je pense, comme vous, qu'il est nécessaire d'impliquer les différents pouvoirs publics autour de ces objectifs, de les intéresser au devenir des Murs à pêches. **Cela doit se faire en concertation avec les associations que vous représentez et avec les habitants.**

Ceci est d'autant plus nécessaire que désormais, avec l'adoption de la loi NOTRe, les communes se voient dépossédées de leurs compétences en matière d'aménagement. Ainsi, si nous ne voulons pas que le devenir des Murs à pêches nous échappe, que le site soit, parcelle par parcelle, privatisé sans aucun contrôle citoyen et politique de proximité, il nous faut donner l'impulsion pour impliquer l'ensemble des collectivités parties prenantes et bien évidemment l'État. **Ce n'est également qu'à cette condition que ce patrimoine précieux pour la ville de Montreuil rayonnera au-delà de nos frontières.**

.../...

.../... En tant qu'élu municipal, j'ai toujours œuvré en ce sens : **renforcer les moyens de l'action publique et contenir la privatisation rampante du patrimoine**. Vous proposez dans votre lettre différents moyens techniques (GIP, EPCC etc.) pour créer une sorte de partenariat public-privé afin d'investir dans les Murs à pêches.

Pour ma part, je pense qu'avant de réfléchir à la forme la plus efficace pour impliquer des fonds privés, comme vous le souhaitez, dans la réhabilitation des Murs à pêches, **il est important de ne pas sauter l'étape d'une implication publique la plus large possible**, ce qui est la première condition d'une garantie de maîtrise par les citoyens du devenir de ce bien commun.

C'est la raison pour laquelle **le projet en cours « Inventons la Métropole »**, qui porte sur la réhabilitation d'un site industriel à l'entrée des Murs à pêches, est un pas important. Un projet impliquant la Métropole, le Territoire, le Département et la Ville qui donne lieu, tout au long de sa réalisation, à des consultations citoyennes. Ce projet, dont la philosophie d'ensemble est de donner une plus grande visibilité aux activités culturelles, à l'agriculture urbaine, à l'économie sociale et solidaire, **ne peut qu'aller dans le bon sens, c'est à dire celui de la préservation, du rayonnement et de la valorisation culturelle du site**. J'y suis favorable. Je m'engage à ce qu'il soit mené conformément à cet esprit.

Pour ce qui concerne la vision d'ensemble des Murs à pêches, l'envergure du site, la complexité des actions publiques nécessaires à sa préservation et la nécessité de tout mener en concertation implique que personne ne peut avoir une vision a priori de ce que serait ce devenir. La contribution du Conseil de quartier Signac-Mûrs à pêches, proposée lors de l'élaboration du PADD de la ville de Montreuil, et reprise dans ce document, est pour moi une excellente base de travail.

Député, je m'engage à soutenir le Maire de Montreuil, le Conseiller municipal délégué à l'avenir des Mûrs à Pêches, les élu-e-s locaux et les citoyen-ne-s engagé-e-s pour la défense et la promotion du site, sur la base du travail mené à partir du PADD de la Ville de Montreuil, récemment adopté par Est Ensemble. A vos côtés, et aux côtés des élu-e-s, j'agirai en faveur d'une plus grande implication des pouvoirs publics.

Député, je poursuivrai notre combat pour une construction métropolitaine plus démocratique et plus respectueuse des habitants et de leur cadre de vie. A ce sujet je vous confirme la position que j'avais défendu publiquement dès nombre 2014 : "Qu'ont donc à redouter ces députés qui ont voté ce modèle du Grand Paris et la loi NOTRe qui en découle ? De davantage de proximité démocratique ? Les élus locaux sont non moins légitimes que les députés, pour s'exprimer sur la réalité de leurs territoires et faire valoir les besoins des habitants de Paris et de sa région. De nombreux exemples de travail en commun existent, entre départements et régions, dans les communautés d'agglomération ou au travers de syndicats intercommunaux. »

Député, je m'engage à élaborer avec vous toutes les actions parlementaires qui permettront de favoriser la préservation et le rayonnement des Murs à pêches.

Restant à votre entière disposition, je vous prie de croire en l'expression de mes meilleurs sentiments.

Gaylord Le Chéquer

